

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le lundi 17 juin 2019 à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

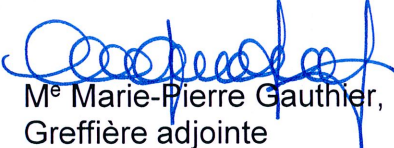
Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

176, rue Saint-Alphonse Sud

Demande déposée le 24 avril 2019 pour la Commission scolaire des Sommets concernant le lot 4 225 172 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 176, rue Saint-Alphonse Sud.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre une case de stationnement par 55 mètres carrés de superficie de bâtiment, alors que le Règlement de zonage 2368-2010 prévoit une case de stationnement par 40 mètres carrés de superficie.

Donné à Magog, le 30 mai 2019.


M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe